

Annexe 7 : Fiche d'information du public pour un établissement Seveso Seuil Haut

Fiche d'information du public pour un établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	DISLAUB
Adresse de l'établissement	3 route de DIJON – RD671 10800 BUCHERES
Etablissement soumis aux dispositions réglementaires mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement	L'établissement a fait l'objet d'une autorisation conformément à l'article L. 511.2 du code de l'environnement et a présenté une étude de dangers prévue à l'article L. 181-25 du code de l'environnement. Le site de DISLAUB est classé SEVESO seuil haut. Dossier d'autorisation incluant l'étude de dangers : juillet 2014 Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter modifié n° 2014290-0003 du 17 octobre 2014
Activité de l'établissement :	L'établissement rectifie et déshydrate des alcools agricoles. Les applications sont principalement les domaines agroalimentaires, spiritueux, pharmaceutiques, cosmétiques. Ils peuvent être expédiés en vrac ou conditionnés. L'établissement régénère des solvants. Les applications sont diverses comme les laves glaces, les détergents, l'imprimerie, etc La distillation est le procédé principal du site.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non applicable
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les alcools et les solvants sont des produits inflammables. Les phénomènes dangereux les plus courants sont l'incendie sous forme d'un feu de nappe et l'éclatement d'un bac (explosion du ciel gazeux). Les incendies sont à l'origine d'effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis soit par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. Les explosions sont à l'origine d'effets de surpression liés au confinement du ciel gazeux des bacs et à la présence d'une source d'ignition. Elles provoquent des lésions + / - létales (brûlures, effets onde de choc, ...) des personnes exposées.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les scénarios associés aux liquides inflammables sont le feu de nappe consécutif à la perte de confinement d'un bac de stockage ou d'une tuyauterie dans une rétention et le phénomène d'éclatement de bac (explosion du ciel gazeux) consécutif à la présence d'une source d'ignition. Les effets à l'extérieur du site de DISLAUB sont très limités et très proches des limites de propriétés. Mesures de maîtrise des risques : Le site est surveillé en permanence par des capteurs, sondes et de nombreux systèmes de sécurité. Les différentes installations de production, de stockage sont également munies de nombreux dispositifs/organes de sécurité (vannes, soupapes, disques de rupture) permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur sur le site et de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement. Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site. Le personnel est formé à la maîtrise des procédés et des risques. Le site est gardienné 24h/24 et exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence. Des exercices sont régulièrement organisés.
Information sur le comportement à adopter en cas d'accident majeur (déclenchement POI ou PPI)	L'exploitant prend des mesures adéquates selon le Plan d'Opération Interne (POI) ou le Plan Particulier d'Intervention (PPI). L'exploitant prend contact avec les services d'urgences. La sirène d'alerte POI ou PPI est déclenchée. Suivez les instructions et répondre aux demandes des services d'urgence. Ne pas tenter de se rendre sur le site de DISLAUB Ne pas circuler sur la RD671 Si vous vous trouvez dans la zone PPI, ne restez pas à l'extérieur, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, volet fermé et fenêtre ouverte pour éviter les bris de vitre et protégez-vous derrière un obstacle solide (mur porteur) Eviter de téléphoner afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique, indispensable aux services de secours Ne sortez qu'à la fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation Ecoutez les médias locaux (cités dans le PPI) pour prendre connaissance des informations et des consignes de sécurité à respecter.
Date de la dernière inspection et informations sur le plan d'inspection lié	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005701946

	Toute autre information pertinente peut être demandée auprès de la Préfecture, de la Mairie ou de l'Exploitant. Les informations sont communiquées sous réserve des dispositions des articles L. 124-4, L. 124-5 et L. 515-35 du code de l'environnement.
Documents d'informations relatifs à l'existence et la nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, aux mesures prévues pour alerter, protéger et secourir et aux consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence mentionnés à l'article R. 741-30 du code de la sécurité intérieure	Brochure disponible à la mairie de Buchères La brochure reprend le présent document, la cartographie des enjeux du PPRT (Plan Particulier des Risques Technologiques) et les consignes de sécurité du PPI (Plan Particulier d'Intervention). https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/3171/detail/10067/Buch%C3%A8res/commune/10800